



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 21 juin 2016

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 19h00

Appel: 42 membres présents, 13 membres excusés

Excusés
Philippe Anderegg
Ray Atkinson
Pierre Beck
Anne Beck
René-Philippe Charton
Dos Santos Florence
Dos Santos José
Hay Christian
Jamal Laksiri
Giorgio Micello
David Savelli
Christian Scaiola
Aude Weber Mayerat

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 24 mai 2016.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 41.
4. Préavis municipal N° 75/11-16 – Adoption du Plan de quartier « Grandes Buttes / Jardins ». Rapport de la commission – prise de décision.
5. Préavis municipal N° 87/11-16 – Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de «Enfance et Jeunesse», une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs par une modification des statuts de l'ASPAIRE. Rapport de la commission – prise de décision.
6. Préavis municipal N° 89/11-16 – Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse-aspiratrice. Rapport de la commission – prise de décision.
7. Comptes 2015. Rapport de la Cofin et prise de décision.
8. Gestion 2015. Rapport de la Cogest et prise de décision.
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h00 par la Présidente qui fait voter l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 24 mai 2016.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.



2. Communications de la Présidente.

Cette dernière rappelle les dates des prochaines séances des associations intercommunales.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon annonce que la cité de Rolle est labellisée « Cité de l'énergie ».

M. Echenard a reçu le jour même 4 décomptes finaux relatifs aux travaux de la Grand Rue et ceux-ci représentent une bonne surprise car ils sont en-dessous des adjudications.

Il diffuse ensuite un film retraçant le parcours des déchets dès qu'ils sont pris en charge par Tridel, puis donne quelques informations sur les déchets et la déchetterie de Rolle.

Mme Byrne Garelli déplore que 9 frênes aient dû être abattus au printemps en urgence, et regrette qu'une quarantaine de ces arbres doive encore l'être par mesure de prévention et de sécurité.

4. Préavis municipal N° 75/11-16 – Adoption du Plan de quartier «Grandes Buttes / Jardins». Rapport de la commission – prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Bréchon, lit les conclusions du rapport.

La Présidente lit alors l'amendement reçu de la Municipalité qui "autorise la Municipalité à procéder au transfert de 300 m2 de SPD de l'aire d'implantation A2 (parcelle 132) de telle façon qu'ils puissent être localisés dans l'aire d'implantation A1 (parcelle 563) en application de l'article 19 al.5 du règlement de plan de quartier «Grandes-Buttes-Jardins»". Mme Tecon explique que l'amendement ne correspond pas à une modification mais permet une clarification juridique car le Conseil doit voter une cession de droit à bâtir. Tout ce qui reste comme surface constructible du terrain communal est passé sur l'aire d'implantation A, d'ailleurs déjà prévu. Cela ne change rien au montage de l'exercice financier mais a pour finalité plus de clarté.

La Présidente ouvre la discussion sur cet amendement et la referme pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité (1 abstention).

Elle ouvre ensuite la discussion sur le fond et la referme pour passer au vote qui montre que le préavis municipal N° 75 est accepté à la majorité (1 abstention).

«Fondée sur le rapport, la Commission d'urbanisme vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la Municipalité du 26 octobre 2015
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet

• Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le plan de quartier « Grandes Buttes / Jardins » et son règlement.
2. D'adopter les réponses aux remarques de MM. J.-R. Meylan, Ch. Frutiger et observation de Nafylan-Régisa SA.
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à la cession de 269 m2, à détacher de la parcelle N° 132, et 18 m2 de la parcelle N° 541, à la société Implenla Développement SA qui cède à la Commune de Rolle la parcelle N° 1231, d'une surface de 6'642 m2, destinée au «Parc Veyrassat».
4. D'autoriser la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil communal concernant cet objet.

L'adoption du plan de quartier Grandes Buttes/Jadins est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2016



5. Préavis municipal N° 87/11-16 – Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de « Enfance et Jeunesse », une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs par une modification des statuts de l'ASPAIRE. Rapport de la commission – prise de décision.

Le président de la commission, M. Deruaz, lit les conclusions du rapport. Il poursuit en expliquant que lors de l'adoption de ce rapport 5 membres se sont prononcés pour et 1 membre contre, à savoir lui-même. Il précise que personne ne remet en cause la fusion des deux associations. Le souci se situe au niveau de l'organisation de cette nouvelle association, en particulier au niveau de son Conseil exécutif. Il estime que le passage à 11 membres (1 par commune) est un retour à ce qui se faisait il y a une vingtaine d'années, lors du début de la création des associations intercommunales qui n'avaient alors pas de législatif et qui envoyaient, chacune, un municipal délégué pour échanger des informations. Pour exemple le Conseil régional a décidé de passer sa représentation de 11 à 9 membres pour gagner de l'efficacité, alors que l'ASPAIRE a passé de 7 membres à 11 membres. Le souci est que cela n'est pas conforme aux règles actuelles de la démocratie puisque dans la loi sur les communes il est précisé que c'est au législatif des associations intercommunales d'élire le comité directeur, alors que dans le préavis qui nous occupe il est clairement indiqué que chaque commune désigne son représentant au Codir. Il y a là une contradiction qui fait qu'il s'oppose à ce point, ce qui ne remettra pas en cause les statuts qui n'ont besoin de l'approbation que de 8 communes, sachant que 8 communes les ont déjà acceptés. M. Deruaz ne peut pas approuver ce retour en arrière. Par ailleurs il relativise cela puisque les anciens statuts n'ont pas été respectés pour la procédure de modification des statuts. Ces statuts existent puisqu'il est obligatoire d'en avoir mais en tout cas pas pour être suivis; selon eux, pour faire partie du comité directeur il faut être municipal en charge. L'assermentation des membres du Conseil intercommunal aura lieu le 14 septembre alors que l'entrée en fonction des nouvelles autorités se fera elle au premier juillet. Entre ces 2 dates s'écoulera environ 1 quart de l'année et ce sont les membres du conseil exécutif actuel qui continueront à siéger alors que 3 n'en auront pas le droit. Pour lui c'est dramatique car c'est cette équipe-là qui mettra en place le nouveau budget de la nouvelle association qui aura un énorme impact sur le budget de toutes les communes concernées. Donc soit ce sont des personnes non légitimes qui le feront soit on attend que les personnes légitimes soient élues et cela implique qu'il faut attendre fin septembre pour commencer à établir le budget alors que les communes l'attendent depuis fin août pour établir leur propre budget. Cette année le budget ne pourra pas être un copié-collé des années précédentes parce que tout l'accueil de jour va être inclus dans les statuts de l'ASPAIRE mais de ces statuts tout le monde s'en fiche et c'est ce qu'il regrette. Il ne peut donc pas cautionner des statuts qui vont en marche arrière.

M. Bréchon demande ce qui se passerait si le Conseil ce soir refusait les statuts.

M. Deruaz répond qu'il ne se passerait rien formellement, sinon que la presse s'en gausserait et que la commune de Rolle ne serait pas très bien vue dans les villages alentour. Lui-même n'encourage pas les conseillers à refuser les statuts mais plutôt à ne pas les plébisciter.

M. Schatzmann, également membre de la commission, croit que l'enthousiasme actuel de certaines communes pour leur représentation au comité directeur va certainement s'atténuer au fil des années lorsqu'elles se rendront compte de l'investissement et de la charge de travail que cela représente. Il pense que certaines communes vont assez vite renoncer et qu'on en reviendra assez rapidement à un nombre de membres probablement entre 7 et 9. En outre, si le Conseil de Rolle devait rejeter ou s'abstenir de voter trop massivement, le message envoyé aux villages concernés serait très mauvais alors que les relations entre Rolle et ses voisins se sont nettement améliorées. Il faut passer outre les inconvénients décrits par M. Deruaz.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis N° 87 est accepté par 17 oui, 7 non et 15 abstentions.



«Fondée sur le rapport, la Commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la Municipalité du 15 mars 2016
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter les modifications des statuts de l'ASPAIRE permettant de:

- a) Fusionner l'ASPAIRE et l'ARAERE afin de
- b) Créer l'association « Enfance et Jeunesse », association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse et de
- c) Coordonner ainsi, pour les onze communes concernées, les missions communales relatives au domaine scolaire, à l'accueil de jour et à la gestion de la bibliothèque intercommunale

L'adoption de Fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et création de « Enfance et Jeunesse » Une association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse de Rolle et environs par une modification des statuts de l'ASPAIRE est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2016

6. Préavis municipal N° 89/11-16 – Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse-aspiratrice. Rapport de la commission – prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Ansermoz, lit les conclusions du rapport.

La Présidente ouvre la discussion puis la referme afin de passer au vote qui montre que le préavis municipal N° 89 est accepté à l'unanimité.

Fondée sur le rapport, la Commission ad hoc vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la Municipalité du 11 mai 2016
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la l'autorisation d'acquérir ladite balayeuse City Cat 2020 de Bucher, pour le montant de Fr. 95'000.- TTC.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les disponibilités de la Bourse communale.
3. D'autoriser la Municipalité à attribuer ce montant au compte 4300.5060.7 intitulé « remplacement de la balayeuse-aspiratrice PM 2011-2016 N° 89 ».
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 5 ans.



L'adoption de la demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse-aspiratrice est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2016

7. Comptes 2015 – Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport, puis la Présidente passe en revue les sujets à tour de rôle et ouvre la discussion sur le fond. La parole n'ayant pas été demandée elle clôt la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport sont acceptées à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 31 mars 2016
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2015, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2015 est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2016

8. Rapport de gestion 2015 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, M. Monod, lit les conclusions du rapport puis la Présidente ouvre la discussion sur les vœux lus par M. Monod.

Vœu 1 – Chemin du Grand Pré.

Ce chemin est en partie pollué par des hydrocarbures, en particulier aux endroits où se parquent les poids lourds et autres véhicules. Actuellement, la place revient à Fr. 100.-/mois, soit un total de locations par mois de Fr. 1'500.-. Comme il est inévitable qu'il faudra dépolluer ce site dans le futur, la commission est d'avis qu'il serait opportun de s'assurer que la taxe de stationnement des véhicules sur ce chemin soit suffisante pour créer une réserve affectée à l'assainissement de cet axe.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité, bien consciente de la problématique, précise à cet égard que la réalisation du plan de quartier Gare Nord – Schenk impliquera ses promoteurs dans la dépollution du site. Il n'est donc pas envisagé de modifier le prix de la taxe évoquée ci-dessus. En revanche, si contre toute attente le projet ne devait pas se réaliser à terme, des démarches seraient entreprises avec le propriétaire pour assainir le site.

Mme Fries, qui n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité, attend un projet de convention en même temps que le dépôt du plan de quartier.

M. Paley aimerait savoir qui est le propriétaire des places de parc au chemin du Grand Pré.

Mme Byrne Garelli explique que la commune loue des places de parc et qu'elles sont donc communales.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.



Vœu 2 – Jour de Marché du vendredi.

Dans l'optique de revitaliser le marché, la commission propose d'étudier l'opportunité d'en déplacer le lieu et le jour. Par exemple à la Place des Tilleuls, (...si ce n'est pas trop éloigné pour le commun des Rollois !) et/ou le samedi... avec tonnelles amovibles pour les jours pluvieux?

Réponse de la Municipalité: Cette perspective est déjà inscrite dans le programme du réaménagement du quartier (PQ Grandes Buttes / Jardin). Le marché sera effectivement déplacé, peut-être sur la Place des Tilleuls ou à un autre endroit à préciser le moment venu. Jusqu'ici, sans la contrainte précitée, les commerçants ont toujours voulu rester «là où ils sont», rejetant jusqu'à l'idée d'un transfert à la Place des Tilleuls... Quant à changer le jour du marché hebdomadaire à Rolle, cette éventualité restreindrait considérablement l'offre, les commerçants ayant leurs habitudes, se déplaçant en différentes villes durant la semaine, selon une sorte de «tournus des marchés» pour proposer quotidiennement leurs produits à une clientèle variée. Mais rien n'est impossible dans l'absolu...

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 3 – Boîte à idées.

Serait-il possible de placer à côté de la boîte à bulletins de vote une boîte à idées? Outre les membres de la Municipalité et du Conseil communal, il y a certainement des citoyens rollois qui ont de bonnes idées.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité prend acte de ce vœu et y répond favorablement.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 4 – WC publics.

Certains membres de la commissions forment le vœu que l'on rouvre les WC publics à leurs destinataires, quelles que puissent en être les conséquences et faire pression sur les CFF pour la réouverture de leurs WC destinés aux usagers.

Réponse de la Municipalité: A ce jour, à l'issue de la mauvaise saison, tous les WC publics de la ville ont été réouverts. La question d'une ouverture 365 jours par an nécessiterait le renforcement de certaines infrastructures (par exemple celles sises sur les quais près de la place de jeux du Château) afin d'éviter qu'elles ne subissent à nouveau les outrages répétés de désœuvrés... Aucune décision, par voie budgétaire ou par préavis municipal n'a été prise pour l'heure dans ce sens.

M. Paley veut savoir si, en fonction de la construction de nouveaux projets immobiliers ou autres, des WC seront posés à d'autres emplacements.

Mme Tecon répond qu'elle n'a pas de nouvelles à apporter sur ce point.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 5 – Places de parage dans la Grand Rue.

La Cogest s'inquiète du rapide développement anarchique des terrasses dans la Grand Rue. Cette situation, fort déplaisante pour certains, doit être revue sans tarder afin qu'elle ne se reproduise pas l'an prochain et que l'équité entre les commerçants soit garantie.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité partage ce sentiment et a donné quelques informations à cet égard dans son communiqué N° 41 du 7 juin (point 2, emprises sur le domaine public). Il est vrai que certaines «libertés» ont été prises par des commerçants et tenanciers durant la période de réfection de la Grand Rue, des libertés pour lesquelles la Municipalité ne s'est pas «offusquée» par esprit de conciliation dans le contexte du «chantier du siècle». Une certaine rigueur sera à nouveau de mise pour la saison estivale 2016 (délimitation en surface des terrasses autres emprises sur le domaine public, assortie de contrôles par notre service de la Sécurité publique).

Mme Safi demande de quelles terrasses il s'agit.

M. Monod répond que par souci d'équité la commission n'a pas précisé de quelles terrasses il s'agissait. Il faudrait étudier ce point au cas par cas.



Mme Tecon explique que pendant les travaux, afin d'aider les commerces, la Municipalité leur a laissé une grande liberté d'action. En 2016 les travaux sont terminés et la police administrative est passée vers les commerçants sur la base de mensurations précises à des fins sécuritaires, de petits clous ayant été posés pour délimiter l'espace légal à leur disposition sur le domaine public. Les terrasses occupent 2 places de parc et la Municipalité a décidé de les répartir au long de la Grand Rue. Ces terrasses ont en plus une contrainte esthétique et tout cela est encadré et non pas anarchique.

Mme Truc Brenneisen développe la réflexion de la Cogest en expliquant que ce qui leur a posé problème ce sont les places de parc. Pourquoi avoir prévu des places de parc là où de toute façon on autorise une terrasse qui empiète sur le domaine public?

Mme Tecon complète sa réponse en précisant que l'idée des terrasses n'existait pas au démarrage des travaux, et par ailleurs les établissements commerciaux évoluent. On a ouï dire qu'une pétition circulait, mais pour l'instant aucune n'a été déposée à la commune. Ces terrasses sont délimitées par des pots de fleurs et il peut être décidé l'an prochain qu'elles ne seront plus admises. Un préavis sera déposé portant sur les tarifs des terrasses et leur emprise sur le terrain communal. A savoir qu'au parking Buttes/Jardin des places de parc sont disponibles 24h/24h et que les terrasses sont saisonnières.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 6 – Aménagement extérieur.

La Cogest fait vœu que toute question en rapport avec un aménagement extérieur d'une certaine importance soit soumise à l'appréciation de la commission d'urbanisme.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité prend acte de ce vœu et y répond favorablement.

M. Veyrassat demande ce qu'est un aménagement extérieur et ce que recouvre la définition «d'une certaine importance».

M. Monod souligne que l'importance de l'importance n'a pas été définie, et si la question est de bon sens, elle relève de l'appréciation de la Municipalité.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

La Présidente ouvre alors la discussion sur le fond du rapport.

Mme Menamkat pose une question concernant le point 4.6 car elle n'a pas bien saisi la réponse; s'agit-il d'un non car l'architecte a posé son veto sur l'aménagement intérieur du bâtiment?

Mme Byrne Garelli confirme qu'il n'est pas prévu que les parois du bâtiment scolaire soient peintes, colorées ou agrémentées. Par contre, en ce qui concerne les mesures acoustiques, les étages seront équipés de parois métalliques absorbant le bruit et celles-ci pourront accueillir des éléments décoratifs tels que des dessins, de la couleur, etc...

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2015 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2015 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2015, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2015 et en donne décharge aux organes responsables.



Le **rapport de gestion 2015** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 21 juin 2016

9. Associations intercommunales.

Mme Bermejo Dubois réitère la proposition de travailler ensemble pour le Conseil régional et de mieux s'organiser pour la prochaine législature, c'est-à-dire qu'éventuellement un Municipal convoque un groupe de travail composé des membres de la délégation au Conseil régional ainsi que les personnes intéressées à participer aux débats. Il est important d'avoir un avis commun avant les séances ce qui évite de dire que « Rolle pense que » sans qu'il y ait eu de consultation préalable. Au sujet des transports publics, divers préavis ont été acceptés ainsi que l'engagement d'un coordinateur. Un autre point est que le Bureau pourrait recevoir l'ordre du jour du Conseil régional et le faire suivre aux conseillers communaux afin qu'ils sachent quels sont les points traités en séance. La question importante est celle de la diminution du nombre de membres au Codir, de 11 à 9, dont plusieurs ne se représenteront pas (sur les 11 membres 9 mettront fin à leur mandat, dont M. Goël). Que fera Rolle par rapport à ces sièges? Quelle est la position de la Municipalité?

M. Lecoultre a assisté à l'inauguration des nouveaux locaux du Centre Sésame au Martinet et en fait le récit. De l'avis général ce centre est bien situé, bien conçu, bien équipé. Les autorités qui ont soutenu le projet ont été remerciées et tous estiment que Rolle est à l'avant-garde en la matière.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Théodore remercie la Municipalité pour la réponse circonstanciée à sa dernière intervention au sujet de la transmission des données personnelles à la fondation BVA, et lit la conclusion « Pour l'heure, la Municipalité s'en tient à la décision prise en mai 2015, à savoir aucune transmission d'informations personnelles des habitants de Rolle à quelque fondation que ce soit ne se fait, sans l'accord des intéressés ». En effet, ce serait illégal de le faire et il aurait pour sa part préféré que la phrase s'arrête juste avant la dernière virgule car cela laisse une porte ouverte pour d'éventuelles transmissions dans le futur.

Mme Safi demande ce qu'il en est de la route des Quatre-Communes qui longe le Rosey.

M. Echenard a dû envoyer un rapport complémentaire ainsi que d'autres informations concernant la nature et la faune au Canton au sujet de ces travaux, ce qui empêche la mise à l'enquête du projet. Pour l'instant il y a des concertations avec le voyer afin d'avancer dans cette mise à l'enquête et de déposer un préavis à la rentrée en septembre.

Mme Petitpierre qui sait qu'il est de tradition d'offrir les jetons de présence de la dernière séance du Conseil, propose de les verser à l'association «Fragile» qui soutient les personnes cérébro-lésées et leurs proches. Cette proposition est acceptée à la majorité.

Mme Safi aborde le sujet de la façade du Vesuvio. Celle-ci fait tache dans la Grand Rue par rapport aux autres immeubles, et elle se demande si la Municipalité pourrait intervenir pour inciter à son ravalement.

Mme Tecon précise que la Municipalité pourrait intervenir si un bâtiment n'était pas entretenu du tout et posait un problème de sécurité. Mais il s'agit d'un bâtiment public sur lequel la Municipalité n'a pas prise.

M. Lecoultre fait le bilan de la législature et grâce aux nombreux projets achevés ou lancés durant les cinq dernières années, on peut la qualifier de particulièrement faste. Il estime que nous devons beaucoup de ce succès à l'excellent travail de la Municipalité dont les membres ont su collaborer en bonne intelligence pour résoudre les problèmes. On peut d'ailleurs saluer le même type de collaboration au niveau du Conseil d'Etat. Il salue le savoir-faire, l'énergie, la ténacité mis au service de la commune par les Municipaux, et quand on sait à quel tarif ils sont soumis, on peut aussi ajouter haute abnégation. Il souligne également le travail impressionnant dans des dicastères difficiles fourni par les deux dames de la Municipalité, non seulement avec compétence mais aussi avec beaucoup de charme. La nouvelle équipe promet de faire également du très bon travail. Lors de la dernière



séance, il a été surpris de l'alacrité avec laquelle le Conseil communal a rétabli ses rétributions, méchamment réduites par le Bureau. Peut-être que dans quelques législatures ce même Conseil admettra qu'une Municipalité efficace et dévouée a aussi le droit d'être rémunérée correctement. Il n'oublie pas de féliciter le bureau et sa Présidente dont le doigté et l'autorité furent magistraux. Il souhaite encore esprit d'entreprise et sagesse au nouveau Conseil, ainsi que courage et endurance à la nouvelle Municipalité.

Mme Safi signale un événement sous l'égide de la Fondation pour la recherche sur le diabète, entre le 31 juillet et le 1^{er} août; il s'agit de la traversée du lac Léman par un nageur, de Villeneuve à Genève. Il passera à Nyon à l'heure du petit-déjeuner le lundi, et elle convie les conseillers à venir l'encourager à ce moment-là. Les fonds récoltés à cette occasion iront à des fonds de recherche sur le diabète.

M. Théodore fait part d'une information réjouissante, à savoir que la commune de Rolle, avec d'autres communes du Canton de Vaud, a décidé de renoncer à l'utilisation de pesticides (notamment les glyphosates) sur le territoire de la commune. Il souhaite que cette disposition soit étendue au secteur privé.

Mme Menamkat a constaté la semaine précédente que les radiateurs du bâtiment C du Martinet étaient ouverts à fond, ce qui l'a étonnée au vu des températures du mois de juin.

Mme Byrne Garelli répond que la régulation est automatique en fonction des conditions météorologiques, et qu'elle devrait donc s'adapter aux températures extérieures.

M. Veyrassat qui traverse tous les jours la place des Tilleuls, trouve que le sable qui a été répandu sur cette place pose problème par temps de pluie; il se disperse sur les dalles, salit tout et les semelles des chaussures en sont imprégnées. Est-ce qu'une correction peut être envisagée?

M. Echenard répond qu'il prend note du problème qu'il soumettra au service technique de la commune.

M. Tschudin remercie les employés communaux qui ont fourni un excellent travail au Jardin anglais. Il a entendu des remarques de passants qui auraient aimé connaître le nom des essences de ce jardin.

La Présidente clôt les débats et passe la parole aux Municipaux, qui à tour de rôle disent quelques mots pour marquer cette fin de législature.

C'est ensuite à son tour de remercier les Municipaux sortants de leur engagement et de leur investissement pour Rolle. Une page se tourne et elle espère que leur agenda leur permettra d'encore mieux savourer la saveur de la Perle du Léman. Elle leur remet ensuite un présent de la part du Conseil communal. Elle termine sa dernière séance en se souvenant de sa première séance teintée d'une certaine appréhension, appréhension qui s'est rapidement muée en plaisir au contact de la Municipalité et du secrétaire municipal pour les préparations de séances, des conseillers qu'elle a appris à connaître à l'occasion d'échanges divers et variés, ainsi que des membres du Bureau. C'est sans regrets qu'elle reprend sa place de conseillère et présente ses meilleurs vœux à son successeur.

La séance est levée à 20h46.

Au nom du Conseil communal

Pascale Vollenweider
Présidente



Violaine Cherpillod
Secrétaire

